

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mardi le 3 décembre 2013 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St- Jacques, conseiller et maire substitut  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Daniel Quenneville, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée : M. Charles Rondeau, conseiller

Présence dans la salle : 4 personnes.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code Municipal de la province de Québec, un rapport des activités sur la situation financière de la municipalité de Messines pour la présente année a été déposé au cours de la présente assemblée du conseil par le maire, monsieur Ronald Cross.

R1312-313

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- |     |   |
|-----|---|
| 0.1 | Prière  |
| 0.2 | Ouverture de la session   |
| 0.3 | Adoption de l'ordre du jour   |
| 0.4 | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2013 |
| 0.5 | Suivi au procès-verbal  |
| 0.6 | Période de questions  |
| 0.7 | Rapport du maire  |
- 

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

---

<b>110</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
------------	--------------------------

---

- |       |   |
|-------|---|
| 110-1 | Formation- Perfectionnement en français   |
| 110-2 | Construction d'un complexe sportif- section dalles de béton- Demande de paiement n° 1 |
| 110-3 | Paroisse l'Assomption-de-Marie- Adhésion 2014 au feuillet paroissial                  |

- 110-4 Financement permanent des règlements d'emprunts n° 2013-308, 2013-310 et 2013-311 – Acceptation de l'offre de financement
- 110-5 Règlements d'emprunts n° 2013-308, 2013-310 et 2013-311 : Financement permanent
- 110-6 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes
- 110-7 Horaire des assemblées et des plénières 2014
- 110-8 Adhésion au club de ski et de planche pour l'hiver 2013-2014
- 110-9 Formation des comités consultatifs du conseil
- 110-10 Autorisation d'embauche de personnel supplémentaire pour le service des travaux publics pour la prochaine période hivernale
- 110-11 Avis de motion : Règlement sur les tarifs applicables pour les tarifs spéciaux de vidange de boues septiques
- 110-12 Avis de motion : Règlement de taux de taxes pour l'exercice financier 2014
- 110-13 Monsieur Russel Lafontaine- Demande auprès de la CPTAQ
- 110-14 Madame Liette Cyr- Demande auprès de la CPTAQ

---

**130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-1 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2013
- 130-2 Présentation des comptes payés au 30 novembre 2013
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 25 novembre 2013
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 25 novembre 2013
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2013
- 130-7 Dépanneur Val-Guertin- Autorisation de paiement de factures
- 130-8 Jean-Guy et François Lafontaine- Autorisation de paiement

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**300 TRANSPORT**

**400 ENVIRONNEMENT**

**500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

**700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

- 700-1 Projet Complexe sportif – autorisation d'achat d'un enrouleur industriel et d'un boyau d'arrosage

**800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-1 MAMROT- Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux
- 800-2 PG Solutions- Modifications des frais aux utilisateurs d'Unité d'évaluation en ligne
- 800-3 FQM- Élections au conseil d'administration
- 800-4 Municipalité de Déléage- Compétence en gestion des cours d'eau pour la MRC
- 800-5 Kenneth Heselwood- Mesen en Belgique
- 800-6 Agence de santé et CSSSVG- Lettre d'invitation à un forum territorial
- 800-7 Sollicitation de la fondation Maison Gilles Carle

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

**1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAUX**

R1312-314

**Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 novembre 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

R1312-315

**Formation- Perfectionnement en français**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription de la commis de bureau madame Cindy Céré à la formation de perfectionnement en français qui sera dispensée par le Centre de services partagés du Québec le mardi 21 janvier 2014 à Gatineau et ce au coût de 98.00\$ plus les taxes applicables.

De plus, les frais de déplacement et de repas sont également autorisés lors de cette formation.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1312-316

**Construction d'un complexe sportif-section dalles de béton- Demande de paiement n° 1**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Construction Luc Montreuil inc. a déposé une demande de paiement pour les travaux effectués relativement au contrat qui lui a été octroyé pour la construction de dalles de béton dans le cadre du projet de construction du complexe sportif municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant du paiement demandé par Construction Luc Montreuil inc. représente la somme de 132 336.23\$ sur un montant total de 141 879.15\$, soit d'une retenue pour des travaux non complétés sur les items 2.6 de 7500\$ et de l'item 4.5 de 800\$, en plus des taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport tel que préparé par le Service de Génie Municipal (SGM) de la MRCVG, datant du 22-11-2013, *«Acceptation provisoire : rapport des défauts»* et d'une lettre d'engagement de l'entreprise Construction Luc Montreuil, Inc., datant du 27 novembre 2013, dans laquelle il s'engage à terminer les quatre (4) menus travaux découlant du rapport du SGM aussitôt que la température le permettra au printemps;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général de la municipalité, monsieur Jim Smith, recommande aux membres du conseil l'autorisation de paiement de la demande de paiement tel que déposée et que suite aux délibérations par les membres du conseil ceux-ci sont en accord;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le déboursé relativement à la demande de paiement numéro 1, tel que déposée par l'entreprise Luc Montreuil, pour la somme de 132 336.23\$.

Que suite à la fin des travaux au printemps 2014, à la satisfaction de la municipalité, le montant de la retenue sera également libéré.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1312-317**

**Paroisse l'Assomption-de-Marie- Adhésion 2014 au feuillet paroissial**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense de 200.00\$ permettant une annonce au feuillet paroissial de la paroisse de l'Assomption-de-Marie qui sera publié environ 48 fois en 2014 sur le territoire de certaines municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Par conséquent, le paiement de la facture de la paroisse de l'Assomption-de-Marie en date du 6 novembre 2013 au coût de 200.00\$ est autorisé.

Il est à noter que la liste des nouveaux membres du conseil municipal doit être acheminée à la paroisse l'Assomption-de-Marie afin que les modifications soient apportées au nouveau feuillet paroissial.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1312-318**

**Financement permanent des règlements d'emprunts n° 2013-308, 2013-310 et 2013-311 – Acceptation de l'offre de financement**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Messines accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 10 décembre 2013 au montant de 446 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunts numéros 2013-308, 2013-310 et 2013-311, au prix de 98,385\$ échéant en série cinq (5) ans comme suit :

26 000 \$	1,80 %	10 décembre 2014
26 600 \$	2,00 %	10 décembre 2015
27 500\$	2,25 %	10 décembre 2016
28 200\$	2,60 %	10 décembre 2017
338 100\$	2,85 %	10 décembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré- autorisé à celui-ci.

**ADOPTÉE**

**R1312-319**

**Règlements d'emprunt n° 2013-308, 2013-310 et 2013-311- Acceptation de l'offre de financement**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Messines souhaite emprunter par billet un montant total de 446 400 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
2013-308	395 000 \$
2013-310	30 370 \$
2013-311	21 030 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunts en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Éric Galipeau, appuyé par Francine Jolivette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 446 400 \$ prévu aux règlements d'emprunts numéros 2013-308, 2013-310 et 2013-311 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Ronald Cross et le directeur général/ secrétaire-trésorier Jim Smith ;

QUE les billets soient datés du 10 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi- annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2014.</b>	<b>26 000 \$</b>
<b>2015.</b>	<b>26 600 \$</b>
<b>2016.</b>	<b>27 500 \$</b>
<b>2017.</b>	<b>28 200 \$</b>
<b>2018.</b>	<b>29 100 \$ (à payer en 2018)</b>
<b>2018.</b>	<b>309 000 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Messines émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 10 décembre 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 2013-308, 2013-310 et 2013-311, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**R1312-320**

**Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes 2013-2014**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du 25 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement. Le bureau municipal ouvrira ses portes le lundi 6 janvier 2014, à compter de 8h30.

**ADOPTÉE**

**R1312-321**

**Adoption du calendrier des séances régulières du conseil 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque rencontre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2014, et que celles-ci se tiendront en général le lundi et débiteront à 19h00 :

Assemblée du mois de	Date de l'assemblée	Heure
Janvier	Lundi, le 13 janvier	19h00
Février	Lundi, le 3 février	19h00
Mars	Lundi, le 3 mars	19h00
Avril	Lundi, le 7 avril	19h00
Mai	Lundi, le 5 mai	19h00
Juin	Lundi, le 2 juin	19h00
Juillet	Lundi, le 7 juillet	19h00
Août	Mardi, le 5 août	19h00
Septembre	Mardi, le 2 septembre	19h00
Octobre	Lundi, le 6 octobre	19h00
Novembre	Lundi, le 3 novembre	19h00
Décembre	Lundi, le 1 <sup>er</sup> décembre	19h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire- trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

**ADOPTÉE**

**R1312-322**

**Adhésion au club de ski et de planche pour l'hiver 2013-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Georges Lafontaine, responsable du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, sollicite la participation de la municipalité dans le cadre de l'activité « Forfait ski au Mont Ste-Marie », dont l'activité se déroulera à partir du 5 janvier 2014 et sera étalée sur 8 dimanches consécutifs;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est sollicitée au niveau du lieu d'inscription lors de la période d'inscription et d'une demande de participation afin de défrayer une partie ou la totalité des frais de déplacement des participants (transport);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité participe à cette activité depuis de nombreuses années, que vu la popularité du programme, le conseil est d'avis que ce programme mérite de nouveau l'appui de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines adhère au programme de ski et de planche de la Haute-Gatineau pour la saison hivernale 2013-2014 et ce, tel qui suit à savoir:

1. Que le bureau municipal sert de lieu d'inscription et ce, conformément aux dispositions du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau.
2. Que la municipalité participe au niveau des frais de déplacement pour les participants éligibles provenant de la municipalité de Messines et ce, à raison de 120\$ par participant.
3. Que le conseil autorise l'administration municipale démettre un chèque représentant les sommes recueillies lors des inscriptions, en plus du montant de la participation de la municipalité et par conséquent autorise l'envoi du chèque au responsable du Club de ski et planche de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Bernard Duffy de Gracefield.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1312-323**

**Formation des comités consultatifs du conseil et nomination au ca de la RIAM**

**CONSIDÉRANT QUE** suite aux élections municipales du 3 novembre 2013, il y a lieu de former à nouveau les comités consultatifs du conseil et de procéder à la nomination d'un représentant du conseil auprès du conseil d'administration (ca) de la RIAM;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la demande du maire auprès des membres du conseil de remplir un court sondage indiquant leurs champs d'intérêts relativement aux divers comités consultatifs que le maire souhaite mettre en place, le maire dépose la présente résolution pour adoption par le conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent avoir été informé par le maire des comités qui seront nommés et qu'ils sont en accord avec leur nomination;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyé par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

1. que la présente résolution remplace toutes résolutions antérieures portant sur la formation des comités consultatifs du conseil;
2. que le maire, Monsieur Ronald Cross, soit membre d'office de tous les comités en vertu de la présente résolution et soit membre d'office de tout autre comité formé de temps à autre par le conseil;
3. que le **comité de l'Administration générale** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles en matière de fonctionnement du conseil, d'application de la loi, de gestion financière et administrative, de greffe, d'évaluation, de gestion de personnel :

Membres du comité :                    Madame la conseillère Francine Jolivette  
   Monsieur le conseiller Marcel St-Jacques

4. que le **comité de Sécurité publique** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions qui touchent la sécurité de la population et de façon plus particulière sur la sécurité des personnes, la sécurité des biens et la sécurité routière en réponse aux préoccupations exprimées par les citoyennes et les citoyens en application des règlements municipaux. Notamment, ces recommandations porteront sur la sécurité incendie, la police, la sécurité civile et la sécurité au travail :

Membres du comité :                    Madame la conseillère Francine Jolivette  
   Monsieur le conseiller, Charles Rondeau

5. que le **comité des Transports** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives au réseau routier, soit en matière d'entretien des chemins municipaux, de construction, de déneigement, de la signalisation, de l'éclairage des rues, de la circulation et du stationnement. De plus, ce comité sera responsable de toutes questions relativement au transport collectif :

Membre du comité :                    Monsieur le conseiller, Denis Bonhomme  
   Monsieur le conseiller, Éric Galipeau

6. que le **comité de l'Environnement/ Hygiène du milieu** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives au traitement des eaux usées, à la gestion des matières résiduelles, à la gestion des cours d'eau, à la protection de l'environnement et à toutes autres questions d'hygiène du milieu :

Membres du comité :                    Monsieur le conseiller, Denis Bonhomme  
   Monsieur le conseiller, Marcel St-Jacques

7. que le **comité des loisirs et de la culture** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles afin d'optimiser le cadre de vie des citoyens en leur offrant la possibilité de vivre les occasions de loisirs auxquelles ils aspirent et en leur garantissant l'accessibilité la plus large possible aux services collectifs mis en place pour y répondre en fonction de la richesse de la collectivité. Notamment, les activités se déroulant au Centre multiculturel, les patinoires extérieures, la plage au Quai public du Lac Blue-Sea, les mises à l'eau publiques, les parcs et terrains de jeux et les expositions et les foires :

Membre du comité :                    Monsieur le conseiller, Éric Galipeau  
   Monsieur le conseiller, Daniel Quenneville

8. que le **comité de l'Aménagement, urbanisme, règlements locaux et développement** soit formé des membres suivants du conseil et étudient toutes questions et effectuent toutes recommandations utiles relatives à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, au zonage, à la réglementation locale et de toutes questions relatives au développement et au tourisme;

Membres du conseil :           Monsieur le conseiller, Charles Rondeau  
  Monsieur le conseiller, Daniel Quenneville

9. responsable du comité du Festi-Neige – monsieur le conseiller, Charles Rondeau.
10. responsable de l'activité Noël des enfants – monsieur le conseiller, Éric Galipeau.
11. représentant du conseil auprès du comité des loisirs de la MRC Vallée-de-la-Gatineau – monsieur le conseiller, Daniel Quenneville.
12. représentante auprès des aînés- madame la conseillère, Francine Jolivette.
13. représentante de l'activité « Souper des bénévoles »- madame la conseillère, Francine Jolivette.
14. responsable de la décoration de la salle Réjean-Lafrenière pour la période des fêtes, madame la conseillère, Francine Jolivette.
15. responsable de la bibliothèque – le conseiller, monsieur Éric Galipeau.
16. que le conseil mandate le conseiller Denis Bonhomme à titre de représentant de la municipalité auprès du ca de la RIAM, de plus, il est résolu de mandater le maire, Ronald Cross comme représentant substitut en l'absence du conseiller monsieur Denis Bonhomme.

**ADOPTÉE**

**R1312-324**

**Autorisation d'embauche de ressource humaine supplémentaire attitrée au service des travaux publics pour la saison hivernale 2013-2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics a un besoin en personnel d'un employé à temps complet et d'un deuxième poste à temps partiel pour la prochaine période hivernale;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général de procéder à l'embauche d'une personne salariée régulière à temps plein et d'une deuxième personne à temps partiel pour la prochaine période hivernale et ce, selon les besoins du service.

- Le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (b) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics;
- La rémunération applicable est celle établie à l'annexe B, selon le titre d'emploi.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1312-325**

**Avis de motion- Règlement sur les tarifs applicables pour les tarifs spéciaux de vidanges de boues septiques**

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement établissant les tarifs applicables pour l'année 2014 pour les services supplémentaires ou spéciaux de vidange, de

collecte, de transport et de valorisation des boues septiques et des eaux usées ainsi que des frais administratifs applicables.

**ADOPTÉE**

**R1312-326**

**Avis de motion- Règlement de taux de taxes pour l'exercice financier 2014**

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement décrétant les taux de taxes pour l'exercice financier 2014 ainsi que les conditions de perception.

**ADOPTÉE**

**R1312-327**

**Monsieur Russel Lafontaine- Demande auprès de la CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Russel Lafontaine, propriétaire unique d'un immeuble situé en zone agricole, d'une superficie de 1 393 500 m<sup>2</sup>, dont la description cadastrale est le : partie de lot 42, du rang 1, canton de Bouchette, circonscription foncière de Gatineau et d'un deuxième immeuble qu'il tient en copropriété avec son frère monsieur Conrad Lafontaine;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Russel Lafontaine est également copropriétaire d'un deuxième immeuble avec son frère monsieur Conrad Lafontaine, situé en zone agricole, d'une superficie de 17 860 hectares, dont la description cadastrale est le : partie de lot 42-1, du rang 3, canton de Bouchette, circonscription foncière de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Lafontaine se prépare à déposer auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une *demande d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture*, soit pour des fins de construction d'un garage avec un logement au 2<sup>e</sup> étage;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction visé par la présente demande est conforme aux dispositions applicables du règlement de zonage numéro 167, présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité de Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse du dossier, les membres du conseil sont favorables à la demande de monsieur Lafontaine;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Messines appuie par la présente résolution monsieur Russel Lafontaine dans sa demande auprès de la CPTAQ et ce, afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour le projet visé ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**R1312-328**

**Madame Liette Cyr- Demande auprès de la CPTAQ**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un jugement de la Cour Supérieure du Québec district de Hull par le juge Pierre Dallaire, portant le numéro de dossier 550-17-005639-107, madame Liette Cyr se doit de céder une partie de terrain située en zone agricole conforme à l'entente survenue entre les deux parties impliquées;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse du dossier, les membres du conseil appuient madame Liette Cyr dans sa demande de lotissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Messines appuie par la présente résolution madame Liette Cyr dans sa demande auprès de la CPTAQ et ce, afin qu'elle se conforme à la décision de la cour du Québec, tel que mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**R1312-329**

**Adoption de la liste des comptes dus au 30 novembre 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2013, dont celui-ci représente une somme de 131 724.74\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1312-330**

**Pour accepter la liste des comptes payés au 30 novembre 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Francine Jolivette,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2013, dont celle-ci représente la somme de 271 210.27\$ pour 86 chèques fournisseurs émis, la somme de 38 426.26\$ pour 41 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 309 636.53\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1312-331**

**Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1<sup>er</sup> au 25 novembre 2013, dont celle-ci représente la somme de 33 265.64\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1312-332

**Rapport du DG des dépenses engagées au 25 novembre 2013**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 4 au 22 novembre 2013, dont celui-ci représente une somme de 2033.13\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1312-333

**Dépanneur le Val-Guertin- Autorisation de paiement de factures**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des factures du Dépanneur le Val-Guertin et ce pour la somme totale de 171.34\$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

« Note au procès-verbal : Le conseiller, monsieur Daniel Quenneville, s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décisions pour la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (Monsieur Daniel Quenneville est le propriétaire du dépanneur le Val-Guertin) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1312-334

**Jean-Guy et François Lafontaine- Autorisation de paiement**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des factures de Monsieur Jean-Guy et François Lafontaine et ce pour la somme totale de 10 857.00, soit 7050.00\$ montant dû aux frères Lafontaine et 3807.00\$, montant dû pour les droits de carrières et sablières.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

R1312-335

**Projet du Complexe sportif- Autorisation d'achat d'un enrouleur industriel et d'un boyau d'arrosage**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un ensemble d'enrouleur en acier peint manuel et d'un boyau d'arrosage au coût de 1790.00\$ plus les taxes applicables et les frais de transport auprès du fournisseur Charland Thermojet inc. de Ste-Geneviève (Québec) H9H 1E1.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**LEVÉE DE LA RÉUNION**

R1312-336

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h55.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/ secrétaire-trésorier